

Les négociations CCT des contrôleurs aériens se concluent sur un succès

Genève, le 16 février 2007. Au terme de plusieurs mois de négociations, les nouvelles annexes à la Convention collective de travail (CCT) des contrôleurs et contrôleuses de la circulation aérienne ont été adoptées. La nouvelle convention entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 3 ans. Les aspects négociés par les partenaires sociaux et acceptés par le Conseil d'administration ainsi que par les membres des associations du personnel sont les suivants:

- pour 2007: une prime exceptionnelle de CHF 8000;
- pour 2008 et 2009: une augmentation du salaire de base de 2 pour cent par an, avec la possibilité d'adapter les salaires en fonction du contexte économique de l'entreprise;
- à partir de 2008, un jour de repos supplémentaire pour les contrôleurs et contrôleuses de la circulation aérienne des aérodromes régionaux et de la centrale d'engagement militaire, afin d'harmoniser leur nombre de jours de repos avec celui de leurs collègues des grands aéroports et des centres de contrôle aérien;
- la possibilité de vendre au maximum 10 jours de repos (sur environ 120 en tout) au tarif de 200 pour cent, exclusivement pour le travail au radar.

Une base solide pour aborder les tâches de demain

Francis Schubert, CEO ad interim de skyguide: «Ces négociations n'ont pas été faciles. La solution trouvée constitue un bon compromis pour tous. Je suis heureux que nous soyons à nouveau parvenus avec nos partenaires sociaux à un accord qui nous procure stabilité, sécurité dans notre planification et, de façon générale, de solides bases de travail.» Andreas Jossi, président d'Aerocontrol: «L'adoption d'une solution commune était la condition pour relever ensemble les défis qui attendent les services suisses de la navigation aérienne.»

Les partenariats sociaux de skyguide

La CCT régit, d'entente avec les associations du personnel Aerocontrol et Skycontrol, l'Association du Personnel de la Tour de Contrôle (APTC) et l'Association du Personnel de la Confédération (APC), les conditions salariales et de travail pour l'ensemble des 430 contrôleurs et contrôleuses de la circulation aérienne employés par skyguide.

Avec le personnel de l'Administration, des Opérations et de la Technique (AOT), qui forme les deux tiers du personnel de skyguide et qui est représenté par le Syndicat de la Communication et le Syndicat des Services Publics (SSP), des négociations sont également en cours.

medienmitteilung
communiqué aux médias
media release



skyguide
swiss air navigation services ltd
media relations

contact (for media only):

phone: +41 22 417 40 08

e-mail: presse@skyguide.ch

internet: www.skyguide.ch

Skyguide est responsable des services de la navigation aérienne en Suisse et dans une partie de l'espace aérien adjacent. Elle est une société anonyme à but non lucratif et la majorité de son capital-actions est détenue par la Confédération. Le chiffre d'affaires généré annuellement par skyguide dépasse les 353 millions de francs. Skyguide emploie 1400 collaboratrices et collaborateurs sur 14 sites en Suisse.
